



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé



Direction de la santé

Dossier suivi par : Constant Muellesch, 247-85654, constant.muellesch@ms.etat.lu

Luxembourg, le 07 janvier 2019

Concerne : **Ville d'Esch-sur Alzette**
Modification ponctuelle du PAG « Südspidol » à Esch-sur Alzette.

Réf. : insa-c1-33-28-2018
(à rappeler dans toute correspondance svp)

Retransmis à Monsieur Georges Mischo, Bourgmestre de la Ville d'Esch-Alzette avec l'information que le présent dossier ne donne pas lieu à objection du point de vue sanitaire.


Dr Pierre Weicherding
médecin-inspecteur chef de division



Ville d'Esch-sur-Alzette

CM

Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2018

inspection sanitaire	
Date entrée 26.11.2018	pour avis
Réf.: c1-33-28-2018	
Commune - ESCH/ALZETTE	
Agent: Muellesch Constant	

Direction de la Santé
Division de l'Inspection Sanitaire
20, rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg

Conc : modification ponctuelle du PAG « Südspidol » à Esch-sur-Alzette

Monsieur le Médecin-Inspecteur,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir donner votre avis au dossier en annexe.

Conformément à la procédure prévue par l'article 11 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et la loi du 3 mars 2017 dite « Omnibus », le collège des Bourgmestre et Échevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette vient d'introduire le projet dans la procédure d'adoption en le transmettant pour avis à la Commission d'Aménagement.

Veuillez agréer, Monsieur le Médecin-Inspecteur, l'expression de mes sentiments distingués.


Georges Mischo,
bourgmestre

Annexe : 1 dossier complet